**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pullulation du bostryche au Pays d'Enhaut

200 foyers découverts, 25'000 m3 de bois touchés : une épidémie virulente de bostryche (insecte ravageur de l'épicéa) sévit cette année dans les zones de forêts déstabilisées par l'ouragan Lothar au Pays d'Enhaut. L'ampleur de la pullulation, caractérisée par un très grand nombre de petits foyers, est telle que les surcoûts d'exploitation atteignent près de 2,5 millions de francs pour le seul Pays d'Enhaut.

Le Service des forêts, de la faune et de la nature a pris toutes les mesures pour limiter cette épidémie et préserver ainsi la fonction protectrice de la forêt contre les dangers naturels.

Suite à l'ouragan Lothar, un système de veille phytosanitaire a été organisé, afin de détecter, dès leur apparition, les foyers de bostryche et les assainir. C'est en effet le seul moyen de prévention efficace en de telles circonstances. Sur le plateau, en 2001, environ 100'000 m3 de bois d'épicéa infestés ont été exploités et la propagation est nettement plus faible que prévu cette année.

En montagne, en raison des conditions climatiques, les insectes ont besoin de plus de temps pour se développer. La pullulation attendue s'est donc manifestée cette année, bien qu'en 2001 tous les foyers d'infection détectés aient été traités. Sur l'ensemble du district du Pays d'Enhaut, plus de 200 foyers de bostryches ont été découverts cette année, pour un volume estimé à environ 25'000 m3 de bois, soit un quart de la totalité des dégâts mesurés dans le canton. S'agissant de forêts de protection, abritant la population contre des évènements naturels (avalanches, chutes de pierres, coulées de boue, etc.), des mesures d'exploitation ont été ordonnées.

Le surcoût d'exploitation de cette multitude de foyers se monte, pour l'économie régionale et les propriétaires forestiers, à plus de Fr. 100 /m3, soit 2,5 millions de francs, si l'on tient compte des frais d'exploitation et de la chute du prix des bois suite à l'ouragan Lothar. Les propriétaires seront indemnisés par le canton et la

Confédération.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 octobre 2002

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Jean-Claude Mermoud, Conseiller d'Etat - 021 316 45 01 Daniel Zimmermann, Inspecteur cantonal des forêts - 021 316 61 46